

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2023
Réuni le : 13/04/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration accepte le don pour un montant total de 100 €, du personnel du collège, pour les sorties théâtre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2023
Réuni le : 13/04/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration accepte le don pour un montant de 826 €, pour la participation financière au voyage en Italie, soit 14€/élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Guignet
Prénom : Chris
Signé le : 14/04/2023 14:36:42

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 6 février 2023

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2023
Réuni le : 13/04/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le PV du CA du 6 février 2023
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration approuve le PV du CA du 6 février 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2023
Réuni le : 13/04/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2023
Numéro de la DBM : 1
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le Chef d'établissement soumet au vote une DBM d'un montant total de 6 000 € (fonds de roulement), afin d'augmenter les crédits de la viabilisation concernant le gaz à hauteur de 4 000 € et l'électricité pour 2 000 €. Document (du logiciel op@le) en pièce jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2023
Réuni le : 13/04/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Rome (Italie). Le chef d'établissement informe du bilan , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote, le bilan financier du voyage en Italie. Le bilan fait apparaître un trop perçu d'un montant de 30 €. Cette somme fera l'objet d'un reversement aux familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2023
Réuni le : 13/04/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2022 comme suit :
 Sur un compte de réserve unique
 Avec subdivision
Compte 10681 : 11582.49
Compte 10687 : 128.65
Compte :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs : 0
Nuls : 0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2023
Réuni le : 13/04/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier
Année d'exercice : 2022
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Réserves :
Avec réserves []
Sans réserve [X]
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 2

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs : 0
Nuls : 0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/03/2023

Réuni le : 13/04/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'un contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées avec le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie). Le nouveau barème prend les valeurs suivantes pour la tranche 1 : en 2023 1.60€ - 2024 1.70€ - 2025 1.80€ (montant HT).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le : 14/04/2023 14:36:58

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Objet : Transmission du compte financier

Numéro d'enregistrement : 43-1
Annule et remplace le flux n° 43 - 2022-2023
Année scolaire : 2022-2023

Agence comptable de rattachement (préciser la dénomination et le numéro UAI) :
Lycée des Pays de Retz PORNIC 0441992B

Informations générales sur le compte financier

Année scolaire : 2022/2023

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment ses articles L.421-11 à L.421-19-16 et R.421-57 à R.421-78-2

Vu

- la délibération n° 41 du conseil d'administration du 13/04/2023 relative à l'arrêt du compte financier 2022.
- la délibération n° 40 du conseil d'administration du 13/04/2023 relative à l'affectation du résultat.

Le chef d'établissement transmet le compte financier de l'exercice 2022

Observations du conseil d'administration sur le compte financier []

Observations de l'agent comptable sur le compte financier []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 14

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 13 avril 2023

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/05/2023

Réuni le : 30/05/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le PV du CA du 13 avril 2023.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration approuve le PV du CA du 13 avril 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le : 01/06/2023 13:20:25